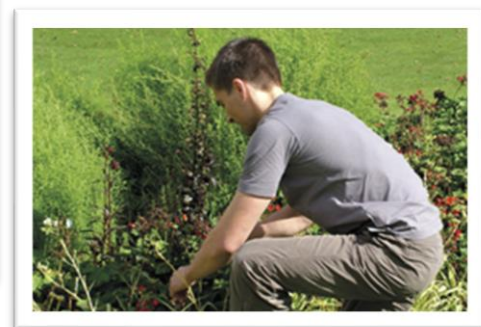
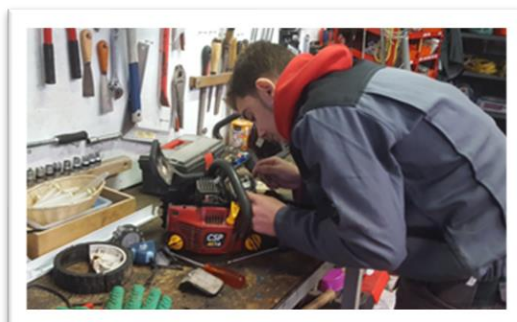


Vous aimez l'activité au grand air, le contact avec la nature, les végétaux, vous appréciez le travail manuel et l'utilisation de matériels. Vous souhaitez participer à l'entretien et l'embellissement des espaces verts.

La formation **CAPa Jardinier Paysagiste par apprentissage** vous permet de préparer un diplôme de niveau 3 permettant d'accéder à un emploi de salarié en entreprise de travaux paysagers* (entreprise du paysage ou collectivité territoriale)

Après obtention du diplôme, il est également possible de poursuivre la formation vers un diplôme de niveau 4 (BP AP ou BAC PRO AP par exemple).



Conditions d'inscription et prérequis :

-Les jeunes ayant suivi un cycle complet de 3^{ème} peuvent être inscrits en apprentissage, dès lors qu'ils ont atteint l'âge de 15 ans révolus.

-Conclure un contrat d'apprentissage de 2 ans avec une entreprise en travaux paysagers ou une collectivité territoriale

Public cible : candidats de 16 à 29 ans

Modalité de sélection des candidats : sur entretien



Calendrier : formation de Septembre à Juillet n+2

Pour une entrée en cours de formation, merci de nous contacter.

Le délai d'accès à la formation est en fonction du début du contrat d'apprentissage

* Principales activités et conditions d'environnement du métier de salarié en espaces verts :

« Le jardinier d'espaces verts réalise des opérations **d'entretien des espaces verts** : taille des arbres et arbustes, entretien des surfaces aménagées et des gazons, régulation de la croissance des plantes et réglage de système d'arrosage. Il peut être amené à conduire des **engins spécifiques** (mini chargeuse, mini-pelle...).

Il réalise également des opérations **d'aménagement des espaces paysagers** à partir des plans de travaux transmis : il prépare les sols, effectue les semis et les plantations de végétaux, procède à l'engazonnement, installe les équipements et réalise la maçonnerie légère. »

ORGANISATION DE LA FORMATION

En entreprise, l'apprenti encadré par le maître d'apprentissage se forme **35 semaines par an.**

Au CFPPA, 12 semaines par an (840 heures sur 2ans). La formation alterne cours théoriques, visites, interventions d'experts et travaux pratiques.



Possibilité d'adapter le parcours en fonction des acquis du candidat (tests de positionnement, VAA)



Taux d'insertion et de satisfaction des apprentis :

↳ Taux d'insertion professionnelle : 100% (dont 64 % en poursuite d'études)

↳ Taux de satisfaction : 59%

Les indicateurs de résultats sont disponibles sur : www.inserjeunes.education.gouv.fr



Frais pédagogiques, rémunération et financement :

La formation par apprentissage est gratuite pour les apprenants.

Rémunération et financement : se reporter à la plaquette « CFPPA de l'Allier formations par apprentissage ».



Ce diplôme est également accessible par la VAE



Accessibilité au public en situation de handicap

Les locaux sont adaptés à l'accueil de public en situation de handicap. Des aménagements d'épreuves et des plans d'accompagnement personnalisés vous seront proposés si besoin.

CONTENU DE LA FORMATION

Modules d'enseignements généraux

UCG 1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux (notions d'informatique, mathématiques, histoire-géographie, vie sociale, culture générale ...)

UCG 2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle (expression-communication, activité physique, hygiène de vie ...)

UCG 3 : Interagir avec son environnement social (expression-communication, éducation civique ...)

Modules d'enseignements professionnels

UCP 1 Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysagers.

Entretien courant, taille de végétaux, tonte.

Entretien de jardins, d'aménagements paysagers, soins des végétaux.

Connaissance des végétaux, botanique.

UCP 2 : Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager

Connaissance agronomique du sol, des climats, reconnaissance des végétaux, écologie

Réalisation de plantation, d'installation paysagère.

UCP 3 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements.

Utilisation du matériel et entretien (tonte, taille, débroussaillage et installation irrigation

UC d'Adaptation Régionale : Produire des végétaux de pépinière

Évaluation

Le CAPA Jardinier Paysagiste est un diplôme organisé et délivré en Unités Capitalisables. Chaque unité capitalisable correspond à une capacité du référentiel de certification.

Le candidat a la possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

Taux de réussite : 100%